Retraites : les migrants perçoivent-ils vraiment 875 euros sans avoir cotisé ?

03/12/2019 à 22h02



Sur le plateau de LCI, l'éditorialiste André Bercoff a affirmé que "les migrants" touchent 600 euros dès lors qu'ils arrivent en France. Selon lui, ils ont aussi droit à 875 euros de retraite, sans même avoir cotisé. Ces propos ne reflètent pas la réalité.

"*Un migrant qui arrive en France reçoit 600 euros par mois*", s'agaçait André Bercoff, le 29 novembre 2019, devant les micros de LCI. "*Il faut savoir que ceux qui n'ont jamais cotisé pour leur retraite, puisqu'on parle de retraite, et qui arrivent en France, sans jamais avoir cotisé et travaillé en France reçoivent aujourd'hui 875 euros par mois, et en couple 1.100 euros par mois*", a poursuivi l'éditorialiste tandis que Soazig Quéméner, rédactrice en chef politique chez Marianne, pointait certaines de ses imprécisions. Elle n'est pas la seule à avoir souligné les approximations du journaliste : *Libération* y consacre tout un article.

Si le quotidien ne répond pas à la question hautement politique du journaliste, qui souhaite savoir "*de qui on s'occupe en priorité*", il revient néanmoins sur les chiffres

avancés par André Bercoff. La réponse est sans appel : les propos de l'éditorialiste sont erronés. Les "migrants" ne touchent pas d'aide, c'est le propre des demandeurs d'asile. Ces derniers perçoivent en effet l'ADA (aide aux demandeurs d'asile). Il s'agit d'une subvention qui représente 426 euros mensuels (14,20 euros par jours) pour celles et ceux que l'Etat ne peut pas loger dans un centre et de 204 euros (6,80 euros par jours) pour les autres. Dans un cas comme dans l'autre on est loin des 600 euros avancés par l'éditorialiste.

Planet.fr